



Handicap et scolarité 2010

Les différentes formes de scolarisation des enfants en situation de handicap

Il s'agit ici de réaliser un inventaire :

- Quels possibles en termes de modes de scolarisation ?
- Quelles innovations ?
- Quels impacts sur les parcours de scolarisation ?
- Quelles incidences pour les établissements scolaires et pour les établissements et services médicosociaux ?

LES DIFFERENTS MODES DE SCOLARISATION

1. La scolarisation en milieu ordinaire

La scolarisation en milieu ordinaire, au sein de l'établissement scolaire de référence, est posée comme principe depuis la loi du 11 février 2005.

- La scolarisation individuelle
 - *en classe ordinaire*
 - *en classe adaptée – SEGPA, EREA non spécialisé*
- La scolarisation avec l'aide d'un dispositif collectif pour l'inclusion – CLIS, UPI
- La scolarisation en établissement scolaire spécialisé – EREA
Cas particuliers : Elie Vignal, Chanay, Roman Ferrari

2. La scolarisation dans le cadre des établissements médicosociaux *au sein des unités d'enseignement*

- Au sein d'un IME, IEM ou ITEP
- Au sein d'un établissement scolaire
(unité d'enseignement délocalisée de l'IME /IEM /ITEP en milieu ordinaire)

Art. 1^{er} de l'arrêté du 2 avril 2009 « Les unités d'enseignement mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des PPS des élèves handicapés dans le cadre des établissements et services médicosociaux »

Article 10 du décret du 2 avril : « L'unité d'enseignement est organisée selon les modalités suivantes :

- *Soit dans les locaux d'un établissement scolaire ;*
- *Soit dans les locaux d'un établissement ou d'un service médicosocial ;*
- *Soit dans les locaux des deux établissements ou services »*

3. La scolarisation en milieu hospitalier



Handicap et scolarité 2010

Les différentes formes de scolarisation des enfants en situation de handicap

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA SCOLARISATION

« Quelles que soient les modalités de scolarisation retenues et les aménagements nécessaires à cette scolarisation, un enseignant référent est désigné auprès de chaque élève handicapé afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours, la permanence des relations avec l'élève, sa famille et l'équipe de suivi de la scolarisation »

Un accompagnement, qui peut être **éducatif, rééducatif, pédagogique et/ou thérapeutique**, peut appuyer l'un ou l'autre mode de scolarisation ci-dessus.

L'accompagnement peut être assuré par :

- AVSi / AVSco
- Aides éducateurs
- SAPAD
- CNED
- RASED
- SESSAD /SSAD /SAFEP /SSEFIS /SAAAIS
- CAMSP
- CMPP
- Libéraux

(voir le glossaire ci-dessous)

PASSERELLES ET PARCOURS

À partir des 3 principaux modes de scolarisation, des « passerelles » et combinaisons peuvent être proposées et définies dans le PPS, en fonction des besoins de l'enfant et des collaborations développées entre établissements.

Ex : Temps partiel en UPI et temps médico-éducatif en IME

Ex : Accompagnement /suivi des enfants scolarisés en milieu ordinaire par un enseignant ou éducateur ou thérapeute de l'IME

Ex : Scolarisation au sein d'une classe = unité d'enseignement délocalisée (ou externalisée) d'ITEP + temps de scolarisation très partielle en classe ordinaire

Ex : Aménagement de passerelles avec des ateliers de formation professionnelle en lycée professionnel

Liste non exhaustive



Handicap et scolarité 2010

Les différentes formes de scolarisation des enfants en situation de handicap

LES INCIDENCES POUR LES ETABLISSEMENTS

- Ouverture des établissements médicosociaux sur l'extérieur
- « Choc culturel » entre le milieu scolaire et le milieu médicosocial
- Éclatement des classes ITEP /IME sur plusieurs sites : développement de classes délocalisées = unités d'enseignement dans les locaux d'établissements scolaires
- Sollicitation des SESSAD (nécessité d'un développement de ce type de services)
- Déploiement au sein des établissements scolaires de ressources médicosociales voire de plateaux techniques d'établissements et services médicosociaux (IME hors murs par exemple)
- Développement de la fonction de pôle ressource des établissements et services médicosociaux à destination du milieu ordinaire
(voir en ce sens par exemple la transformation au Portugal des établissements d'éducation spéciale en centres de ressource pour l'inclusion)
- Travail nécessaire de coordination entre les professionnels pour permettre l'articulation des temps partagés – Rôle central de l'enseignant référent (interface) et de l'ESS
- Déficit de journées facturées sur des prises en charge à temps partiel – problème d'équilibre budgétaire des structures – à traiter dans le cadre de la direction générale et du développement des CPOM
- Complexité /coût liés à l'organisation des transports
- Nombreuses questions liées au conventionnement entre établissements
(cf. arrêté du 2 avril 2009)



Handicap et scolarité 2010

Les différentes formes de scolarisation des enfants en situation de handicap

POINTS D'ATTENTION LIES AUX COLLABORATIONS ENTRE ETABLISSEMENTS ET FONCTION DE RESSOURCE DES STRUCTURES SPECIALISEES

Les collaborations entre établissements scolaires et médicosociaux peuvent avoir pour origine une ou des situations individuelles (collaborations autour d'un élève), ceci en lien avec une notification CDAPH ; mais elles peuvent aussi se mettre en place de dispositif à dispositif, indépendamment et au-delà de notification, tirant leur légitimité d'un cadre conventionnel.

Il s'agit là d'un effet du décret d'avril 2009 et du développement des collaborations : la frontière entre handicap et non handicap devient plus floue et évolutive (au sens de la loi de 2005). Pour intervenir en appui à un enseignant – et pas seulement agir directement auprès d'élèves ayant fait l'objet d'une orientation – les structures spécialisées assurent une mission de prévention, que recouvre la notion de ressource. Cette nouvelle approche permet à des enfants n'ayant pas (encore) fait de démarche auprès de la MDPH – ou en attente de notification – de bénéficier indirectement de l'action médicosociale.

Les établissements médico-sociaux, non seulement les SESSAD, pourraient ainsi développer un rôle d'expertise, une mission de "pôle ressource" et de conseil.

- Appui direct pour tout enfant bénéficiant d'un suivi (SESSAD ou établissement)
- Appui "indirect", aux enseignants et au milieu scolaire ordinaire : appui méthodologique global, travail d'écoute, de conseil, permettant de modifier le regard et la position de l'enseignant et de réajuster les objectifs.
- Éclaircissement sur des situations individuelles
Repérage des situations de handicap – Prévention.

Cette mission d'appui et de ressource pourra être définie de manière concertée et au cas par cas, autour des notions de territoire et surtout d'expertise, et au-delà du seul agrément qui constitue une notion insuffisamment précise.

Sa formalisation est à envisager par le conventionnement entre établissements.

S'agissant de la définition (négociation) de moyens nécessaires dans le cadre des projets des unités d'enseignement, on peut partir de besoins « théoriques », en fonction du temps de scolarisation tel que prévu par les textes (12h minimum) : soit au moins un mi-temps d'enseignant par enfant handicapé (chacun étant par principe « scolarisable »).

Le but étant de faire remonter l'écart entre les besoins et les réponses.

En outre et au-delà du nombre d'enfants suivis – orientés – les ressources et moyens nécessaires à l'exercice de la mission de ressource du secteur médico-social peuvent faire l'objet d'un examen au cas par cas et en lien avec l'autorité de tarification (financement de projets innovants) et d'une négociation possible dans le cadre des contrats d'objectifs et de moyens.



Handicap et scolarité 2010

Les différentes formes de scolarisation des enfants en situation de handicap

GLOSSAIRE

AVS – i ou co : auxiliaire de vie scolaire – individuel ou collectif

CAMSP : centre d'action médicosociale précoce

CLIS : classe pour l'inclusion scolaire (1^{er} degré)

CMPP : centre médico-psycho-pédagogique

CNED : centre national d'enseignement à distance

EPE : équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH

EREA : établissement régional d'enseignement adapté (spécialisé ou non)

ESS : équipe de suivi de la scolarisation

IEM : institut d'éducation motrice (ou centre d'éducation motrice)

IME : institut médicoéducatif

ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

PPS : projet personnalisé de scolarisation

RASED : réseau d'aides spécialisées pour les élèves en difficulté

SAPAD : service d'assistance pédagogique à distance

SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté

SESSAD : service d'éducation spéciale et de soins à domicile – avec ses déclinaisons concernant les différents types de handicap (moteur, déficiences sensorielles ...)

ULIS : unité localisée pour l'inclusion scolaire – ex. UPI (2nd degré)